

4^e Avenant à la Convention
entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg
et l'association sans but lucratif
« Interessenverein Binsfeld-Holler-Breidfeld »

Entre les soussignés :

- l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son Ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'Etat », d'une part,

et

- l'association sans but lucratif « Interessenverein Binsfeld-Holler-Breidfeld », représentée par son Président, désignée ci-après « l'association », d'autre part ;

Un article 14 est ajouté à la convention conclue le 9 mars 2015 entre parties :

Article 14.- Aide supplémentaire extraordinaire

Pour l'exercice 2021, une aide supplémentaire extraordinaire d'un montant de 15.000.- euros est accordée à l'association en vue de l'organisation de quatre projets (en relation avec les anciennes vues des localités ; la promotion du musée ; l'exposition des agriculteurs néerlandais ; le programme d'animation pour groupes scolaires et maisons relais) qui se tiendront au musée rural « A Schiewesch » fin 2021 – début 2022.

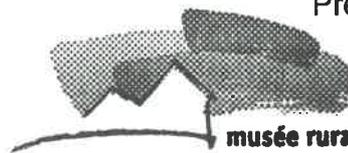
Le montant de 15.000.- euros sera liquidé en entier dès signature du présent avenant.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le **- 3 NOV. 2021**

Pour l'association



Président



musée rural binsfeld
8, Elwenterstrooss
L-9946 Binsfeld

www.museebinsfeld.lu
(00352) 97 98 20

E-mail : museebinsfeld@n1.lu

Pour l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg



Sam Tanson
Ministre de la Culture